


<b>REGLEMENT DU CIRCUIT TRJ</b> <b>Trophée Régional Jeunes</b> <b>Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton</b>	Adoption par le CA : Entrée en vigueur : Validité : Permanente Version : 6 Mise à jour :	
---	--	---

## TITRE I

### Conditions générales

#### **Article 1 : Généralités**

Le Circuit Trophée Régional Jeunes (TRJ) est un circuit composé de 5 étapes ouvert aux catégories [minibad](#), poussins, benjamins, minimes, cadets.

Il a pour but de :

- Motiver les premières catégories, [minibad](#), poussins... à la compétition
- Faire progresser le niveau de jeu
- Proposer une compétition regroupant les meilleurs joueurs régionaux

La gestion du TRJ est assurée par la Commission Compétition en accord avec la CLOT.

#### **Article 2 : Règles**

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise chaque saison un circuit TRJ se déroulant selon les règles de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par le présent règlement.

Ce circuit TRJ se déroule sur 5 étapes organisées tout au long de la saison.

La formule différera suivant les étapes, l'organisation se fera comme suit :

[=> Etapes Impaires \(1-3-5\) : les 3 tableaux seront proposés avec les mixtes le samedi, les doubles le dimanche et les simples sur les deux jours.](#)

[=> Etapes paires \(2-4\) : seuls les tableaux de SD et SH seront ouverts à la compétition, les matchs se dérouleront le samedi uniquement.](#)

#### **Article 3 : Participants**

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant pas l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.

#### **Article 4 : Catégories**

La compétition ne fonctionnera pas sous forme de catégories mais avec des poules en fonction des niveaux de jeu, sous forme de TOPS.

Le niveau de jeu prendra en compte les CPPH des joueurs mais aussi une appréciation de la Commission Compétition. L'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux.

#### **Article 5 : Inscriptions**

Un joueur peut s'inscrire sur 3 tableaux sur les [étapes impaires](#).

#### **Article 6 : Volants**

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFBaD. Ils sont à la charge des joueurs.

#### **Article 7 : Tenue vestimentaire**

Tout joueur participant au TRJ devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD. Le port de tenues de club ou de Codep est évidemment autorisée.

#### **Article 8 : Règlement**

Les dirigeants des clubs ou comités départementaux s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Chaque joueur doit être accompagné d'au moins un responsable majeur nommé par son club ou son Comité Départemental et présent le jour de la compétition. Le responsable présent devra être en possession d'une attestation de responsabilité pour chaque joueur si les parents ne sont pas présents.

## TITRE II

### Attribution du Trophée Régional Jeunes

#### **Article 1 : Candidature**

Les clubs ou comités départementaux auront la possibilité de porter candidature auprès de la ligue, via la Commission Compétition, **jusqu'au 15 août de la saison n-1.**

Afin d'avoir une portée régionale, il ne sera pas possible d'attribuer plus d'une étape dans le même département. Exceptionnellement, la ligue peut décider d'attribuer une seconde étape dans un même département.

L'attribution des étapes du circuit TRJ sera diffusée par la Ligue plus tard le 10 septembre de la saison.

#### **Article 2 : Invitations**

Les invitations devront être envoyées à l'ensemble des clubs et des comités départementaux de la région Nouvelle-Aquitaine selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations au plus tard 30 jours avant la compétition
- Tirage au sort 10 jours avant la compétition
- Envoi des convocations 7 jours avant la compétition

Certains joueurs pourront être invités pour apporter une meilleure opposition et élever le niveau de jeu.

## TITRE III

### Modalités d'organisation du TRJ

#### **Article 1 : Organisateur**

La structure accueillant une étape TRJ devra disposer de **7 terrains minimum sur les deux jours.**

**L'organisateur d'une étape** sera responsable de l'organisation du plateau sportif en respect avec le cahier des charges. Il devra :

- Assurer la gestion du plateau sportif sur le week-end.
- Chaises pour les coachs, tables et chaises pour la table de marque
- Plaquette pour les terrains, matériel informatique, micro, stylos, feuilles blanches
- Caisses au bord des terrains pour stocker le matériel des joueurs lors des matchs
- Autre matériel nécessaire à la gestion du plateau sportif (caisse pour volants usagés, serpillères...)
- Mettre à disposition un GEO pour la gestion de la table de marque
- Mettre en place une buvette

#### **La Ligue aura à sa charge :**

- La diffusion de la plaquette aux clubs ainsi qu'aux comités départementaux de la ligue Nouvelle-Aquitaine.
- La réception des inscriptions et droits d'inscription.
- La confection des tableaux.
- L'envoi des horaires de convocation.
- La fourniture des récompenses.
- La gestion de la compétition

#### **Article 2 : Horaires**

La compétition s'organisera sur 1 journée ou 2, selon le nombre de joueurs inscrits et le nombre de tableaux.

Horaires de la compétition :

- Samedi : 11h00 – 21h30
- Dimanche : 8h00 - 18h

#### **Article 3 : Droits d'inscription**

Les droits d'inscription pour le TRJ peuvent être revus chaque année par le Conseil d'Administration de la Ligue :

- **12 euros** pour un tableau par joueur et par étape
- **14 euros** pour 2 tableaux par joueur et par étape
- **15 euros** pour 3 tableaux par joueur et par étape

#### **Article 4 : Tableaux**

Les tableaux se déroulent en poule selon le niveau (classement) et non pas par catégorie des joueurs, soit **TOPS**. En **Simple**, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 5 joueurs sans sorties de poules. En **Double**, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 4 paires sans sorties de poules.

Le nombre de joueurs/paires ne pourra excéder celui prévu, sauf dérogation provenant de la Commission Compétition.

Le fonctionnement est celui cité dans le tableau ci-dessous :

<b>Tableau</b>	<b>7 terrains</b>	<b>9 terrains</b>
SH	7 TOPS de 5 joueurs	9 TOPS de 5 joueurs
SD	5 TOPS de 5 joueuses	7 TOPS de 5 joueuses
DH	5 TOPS de 4 paires	6 TOPS de 4 paires
DD	4 TOPS de 4 paires	5 TOPS de 4 paires
DMx	8 TOPS de 4 paires	11 TOPS de 4 paires

#### **Règle de sélection des joueurs :**

La sélection des joueurs ou paires se fera en fonction du CPPH à J-21 avant le premier jour de compétition ainsi qu'en fonction de la régularité des joueurs sur le circuit.

De manière préférentielle, dans un même TOPS les joueurs ne pourront pas avoir plus de 3 années d'écart.

Pour 7 terrains :

SH : 10 places seront réservées aux **minibad-poussins** / 14 places seront réservées pour les benjamins / 5 places seront réservées pour les minimes. Le nombre de cadets ne pourra pas excéder 10.

*Ex : 35 places disponibles : inscription : 11 poussins, 12 benjamins, 7 minimes et 12 cadets*

*La sélection sera : 11 poussins + 12 benjamins + 7 minimes + 5 cadets.*

SD : 5 places seront réservées aux **minibad-poussines** / 10 places seront réservées aux benjamines / 4 places seront réservées aux minimes. Le nombre de cadettes ne pourra pas excéder 8.

DH : 2 places seront réservées pour des paires de **minibad-poussins** / 3 places seront réservées pour des paires de benjamins / 3 places seront réservées pour des paires de minimes.

DD : 1 place sera réservée pour des paires de **minibad-poussines** / 2 places seront réservées pour des paires de benjamines / 2 places seront réservées pour des paires de minimes.

DMx : 2 places seront réservées pour des paires de **minibad-poussins** / 4 places seront réservées pour des paires de benjamins / 3 places seront réservées pour des paires de minimes.

Pour 9 terrains :

SH : 10 places seront réservées aux **minibad-poussins** / 18 places seront réservées pour les benjamins / 7 places seront réservées pour les minimes. Le nombre de cadets ne pourra pas excéder 12.

SD : 5 places seront réservées aux **minibad-poussines** / 8 places seront réservées aux benjamines / 5 places seront réservées aux minimes. Le nombre de cadettes ne pourra pas excéder 11.

DH : 2 places seront réservées pour des paires de **minibad-poussins** / 4 places seront réservées pour des paires de benjamins / 4 places seront réservées pour des paires de minimes.

DD : 2 places seront réservées pour des paires de **minibad-poussines** / 3 places seront réservées pour des paires de benjamines / 3 places seront réservées pour des paires de minimes.

DMx : 3 places seront réservées pour des paires de **minibad-poussins** / 5 places seront réservées pour des paires de benjamins / 4 places seront réservées pour des paires de minimes.

#### **Article 5 : Barème des points**

A l'issue de chaque étape, les participants comptabilisent des points dans chaque tableau joué suivant leur résultat et le barème ci-dessous.

Stade	Stade				
	Vainqueur	Second	Troisième	Quatrième	Cinquième
TOP A	250	230	220	210	200
TOP B	210	200	190	180	170
TOP C	180	170	160	150	140
TOP D	150	140	135	130	125
TOP E	130	125	115	110	105
TOP F	110	105	100	95	90
TOP G	95	90	85	80	75
TOP H	80	75	70	65	60
TOP I	65	60	55	50	45
TOP J	50	45	40	35	30

Dans le cas où une étape viendrait à être annulée, tous les joueurs inscrits à cette étape se verront attribuer **100 points** en compensation.

#### **Article 6 : Classement TRJ**

Le classement est individuel, il tient compte de l'avancement du joueur dans le tableau concerné.

Les doubles ne donneront pas de classement général.

Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.

En cas d'égalité de points, les joueurs ex-æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :

- 1- Le plus grand nombre de participations aux étapes du TRJ de la saison
- 2- Le plus grand nombre de points obtenu sur une seule étape
- 3- Par tirage au sort

Le vainqueur d'un TOP sera automatiquement promu dans le TOP supérieur sur l'étape suivante.

Les 3 premiers du classement général de simple seront récompensés.

#### **Article 7 : Affichage**

La Commission Compétition dressera par mail à l'organisateur la tenue des classements du circuit TRJ.

L'organisateur d'une étape devra afficher en évidence le classement provisoire du TRJ avant le début de la compétition. L'affichage du présent règlement, les tableaux et l'échéancier seront affichés dans la salle.

#### **Article 8 : Terrains poussins**

Les tableaux ne se déroulant pas sur des catégories mais en TOPS de niveau, les **minibad-poussins** seront amenés à jouer contre des joueurs plus âgés, par conséquent, l'adaptation pour les terrains poussin ne se fera que lorsque la poule ne sera composée que de **minibad-poussins**.

#### **Article 9 : Arbitre**

La compétition est placée sous le contrôle d'un juge-arbitre désigné par la CLOT.

Les indemnités et les frais de déplacement sont à la charge de la ligue. Le coût de restauration est à la charge de l'organisateur d'une étape.

Tous les matchs seront scorés par les perdants des matchs précédents.

Dans la mesure du possible, la ligue fera appel à des arbitres pour officier sur la compétition, les frais des arbitres seront à la charge de la ligue.

#### **Article 10 : Résultats**

Le GEO appartenant à l'organisation a la charge de communiquer les résultats de la compétition sur le site de Poona.

#### **Article 11 : Droit à l'image**

Les joueurs participant au circuit TRJ acceptent d'être photographiés sur les différentes étapes. Dans le cas où la famille serait contre ce point de règlement, un courrier devra être adressé à l'organisateur au plus tard le jour de la compétition stipulant le refus.

### **Article 12 : Coaching**

Nous entendons coaching entre les points, le fait de donner des conseils techniques ou tactiques aux joueurs, ou encore de lui apporter une aide l'avantageant par rapport à son adversaire.

Pour les catégories **minibad**, poussins et benjamins, le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il ne pourra se faire que pendant les arrêts de jeu à 11 ou entre les sets.

En revanche, lors d'un match faisant s'opposer des poussins ou benjamins à un joueur d'une catégorie supérieure, le coaching sera autorisé entre les points.

## **TITRE IV Sanctions et réclamations**

### **Article 1 : Disqualification**

Le JA a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, les résultats de ses matchs ne seront pas comptabilisés.

### **Article 2 : Réclamation**

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au JA et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la Commission Compétition dans les 5 jours suivant la compétition.

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la Commission Compétition par le président du club du joueur concerné.

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la Commission Compétition afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

### **Article 3 : Appel**

Un appel de la décision de la Commission Compétition pourra être fait auprès de la Commission Litiges de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.